

RÉFORME DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Guide complet pour les Cuma »» Objectif 2026-2027



LA FACTURE ÉLECTRONIQUE

Conformément à l'article 289 bis du Code général des impôts, une facture électronique est une facture émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée et qui comporte nécessairement un socle minimum de données sous forme structurée, ce qui la différencie des factures « papier » ou du PDF ordinaire.

Elle sera adressée au client par l'intermédiaire d'une plateforme de dématérialisation.

OBJECTIFS DE L'ÉTAT

Pourquoi cette réforme ?

- › Lutter contre fraude TVA
- › Pré-remplissage déclarations
- › Connaissance temps réel
- › Simplification administrative

QUI EST CONCERNÉ ?

- › **Toutes les Cuma assujetties TVA**
- › Prestations de services agricoles BtoB
- › Locations de matériel
- › Acomptes et factures d'adhésion

NON CONCERNÉS :

- › Particuliers
- › Associations non commerciales
- › Entreprises étrangères

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

1^{er} sept 2026

RÉCEPTION

Grandes entreprises & ETI :
factures fournisseurs via PDP

1^{er} sept 2027

ÉMISSION

Toutes factures BtoB +
e-reporting BtoC

*La Cuma devra réceptionner des factures électroniques dès septembre 2026 ;
puis en septembre 2027, elle devra être capable d'en émettre.*

NOUVELLES MENTIONS

- › **SIREN(T)** obligatoire
- › Adresse livraison si ≠ facturation
- › Nature opérations (biens/services)
- › TVA sur débits si applicable

Déjà présentes sur vos factures myCuma Infinity

PDP

› **Vous devez avoir choisi et souscrit à une PDP avant le 1er septembre 2026.**

Le choix PDP se fera par mandat de consentement via votre Centre comptable.

NOTRE PARTENARIAT

Le service informatique du réseau Cuma proposera une solution packagée myPlateforme.

GLOSSAIRE

› **PPF** = Portail Public de Facturation : c'est un annuaire des entreprises

› **PDP** = Plateforme de Dématérialisation Partenaire : intermédiaire technique obligatoire

Schéma

Fournisseur »» PDP »» Annuaire + PDP Client »» Client

MYCUMA INFINITY x MYPLATEFORME

Déjà compatible

Interface créée dès 2020 - Format Factur-X supporté depuis 2023

Mentions intégrées

Toutes les données obligatoires

Archivage probant

Email tracé + coffre-fort numérique avec stockage 10 ans

Données sécurisées et accessibles

Données hébergées en France - Connexion à l'environnement Cuma

TUTORIEL : COMMENT ANTICIPER ?

VÉRIFIER LES DONNÉES

- › SIRET de la Cuma à jour dans le logiciel
- › Collecter les SIRET des adhérents
- › Collecter les n° de TVA intracommunautaire des adhérents
- › Vérifier : adresses, emails, téléphones des adhérents

myCuma Infinity peut « SIRETiser » en 1 clic !

PRÉPARER VOTRE CUMA

- › Choisir myPlateforme
- › Informez votre cabinet comptable de ce choix
- › Signer le mandat le consentement formel
- › Demander un Kbis et confirmez votre SIRET à votre cabinet comptable
- › Avoir un email pour votre Cuma

BESOIN D'AIDE ?

rfe.mycuma.fr

Votre centre comptable et votre fédération vous accompagnent dans cette transition

À RETENIR

- › **Échéance critique** : septembre 2026
- › **Choix PDP** : avant septembre 2026
- › **Solution Cuma** : myPlateforme native
- › **Préparer** : Données SIRET
- › **Sanctions** : 15€/facture en cas de non transmission